

HISTOIRE DE FOUQUIÈRES

II — L'ÉGLISE

L'ancienne église remontait sans doute à une époque fort éloignée, car au commencement du XVIII^e siècle elle paraissait bien usée par le temps. Le village de Fouquières, comme tous ceux qui dépendaient de l'ancienne advouerie de Béthune, fut brûlé et saccagé par les Flamands en 1346, par les Anglais en 1405 et par les Alliés en 1710.

Depuis 1645, cette église était commune au village de Fouquières et au faubourg St-Pry qui avait été séparé de Béthune par les fortifications dont cette ville avait été environnée. En conséquence, le curé de Fouquières ajouta dès lors à son titre celui de curé de St-Pry. En 1740, nous voyons l'inhumation dans l'église de Fouquières de Marie-Claire Dubois, épouse de Louis Delelisse, demeurant dans le faubourg St-Pry, et en 1744 aussi l'inhumation dans la même église de Marie-Claire Delelisse, âgée de trois ans et cinq mois, fille de Louis Delelisse et de défunte Marie-Claire Dubois.

Cependant l'état de délabrement de l'église était tel que le 26 novembre 1765 elle fut interdite par Monseigneur de Bonneguise, évêque d'Arras, pour « cause de défectuosité, indécence et irrégularité », dit M. Béghin, alors curé de Fouquières, dans les notes qu'il a écrites à la fin des registres de catholicité de cette même année 1765.

Déjà, cinq années auparavant, les paroissiens avaient délibéré sur sa reconstruction et trois experts, chargés d'en faire la visite, avaient constaté dans leur procès-verbal que la maçonnerie et la charpente étaient fort caduques, très anciennes et défectueuses. Ils ont « pareillement remarqué que la dite église et le chœur ne sont pas dans un état décent ni convenable pour la célébration du service divin, qu'il y fait peu de jour, notamment dans le chœur qui ne reçoit la lumière que par trois petites lucarnes qui ressemblent plutôt à des soupiraux de cave qu'à des fenêtres, et qu'il en est à peu près de même de la nef qui n'est éclairée que par quatre autres fenêtres ou plutôt par quatre autres lucarnes, ce qui cause beaucoup d'obscurité et d'humidité en ladite église et notamment dans le chœur, ce qui lui donne tout l'air d'un caveau ou souterrain. Au surplus, continue le procès-verbal, nous avons remarqué qu'il n'y a point de clocher, mais une simple lunette de maçonnerie sur le pignon, élevée de environ 6 pieds au-dessus du toit, sans aucune couverture, en sorte que les cloches qui y sont attachées et les cordes pour les sonner, sont exposées aux injures du temps. »

Le 24 février 1760, jour de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, les paroissiens de Fouquières étant assemblés en ladite église, il s'agit de prendre une résolution définitive concernant sa reconstruction. Il fut unanimement reconnu que cela était d'une nécessité indispensable. Mais lorsqu'il

fut question d'aviser aux moyens de pouvoir acquitter les frais et les dépenses de la nouvelle construction de la nef et du clocher, il fut aussi unanimement reconnu qu'on serait dans une extrême difficulté de se procurer la somme de 8.661 livres 3 sols et 6 deniers, à laquelle se monteraient les frais de travaux à exécuter, que cela serait au-dessus de leurs forces, « que dans cette circonstance, ils seraient dans l'impossibilité d'entreprendre de pareils travaux si le seigneur de Fouquières, qui se trouve présent à cette assemblée, n'avait la charité de les soulager et de gratifier ladite église ».

M. Alexandre-Constant d'Oresmieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et ancien capitaine au régiment d'Auxerrois, seigneur du village et paroisse de Fouquières, et en cette qualité premier et principal administrateur de l'église dudit lieu, « voulant traiter favorablement lesdits paroissiens et donner à l'église des marques de son zèle », continue le procès-verbal de délibération, permit « aux paroissiens ou à leurs entrepreneurs de prendre en sa briqueterie le nombre de briques nécessaires pour la reconstruction à neuf de la nef et clocher de ladite église sur le pied de 6 livres le mille et de prendre dans les bois de chêne taillé et abattu qui sont disposés à bâtir en son château de Fouquières ceux qu'il faudra pour les dits nef et clocher à raison de quatre sols du pied de gîte comme aussi de prendre les planches qui pourront manquer dans celles qui sont préparées au château de Fouquières à raison de trente-six livres le grand cent de pieds, faisant don et gratification à ladite église et auxdits paroissiens du surplus de la valeur desdits bois, briques et planches, et pour donner des marques de son zèle pour ladite église il veut bien consentir à n'être remboursé du prix et valeur desdits bois, planches et briques qui seront employés en ladite construction qu'après les autres frais de ladite construction seront acquittés et sur ce qui trouvera d'épargne et de reliquat chaque année des revenus de la fabrique, après les charges ordinaires acquittées, ce qui a été accepté avec reconnaissance par lesdits paroissiens. »

(A suivre).

LA GRANDE MISSION

de Fouquières sera prêchée par les R.P. Desmarais et Mangin, à partir du 6 décembre. Vous viendrez à cette Mission, c'est entendu.

Le Gérant : G. PENIN.

Imp. et Publ. LOGIER, Béthune. (Dépôt légal)